

COMBRIT-SAINTE-MARINE



DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE COMBRIT

Envoyé en préfecture le 01/06/2016

Reçu en préfecture le 01/06/2016

Affiché le

ID : 029-212900377-20160601-2016_69DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2016 DELIBERATIONS

L'an deux mil seize, le vingt quatre mai à 20h30, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le dix huit mai, s'est réuni en mairie, 8 rue du Général de Gaulle sous la présidence de Monsieur **Jacques BEAUFILS**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents :

Jacques BEAUFILS, Frédéric CHAUVEL, Christophe CLEMENT, Sabine DANIEL, Henri LE BECHENNEC, Jean Claude LE DREZEN, , Brigitte LE GALL-LE BERRE, Isabelle LE HENAFF, Christian LOUSSOUARN, Catherine MELANGE, Catherine MONTREUIL, Gwenaël PENNARUN, Maryannick PICARD, Vincent POUPON, Patrice ROZUEL, Henri STEPHAN, Bernard STRUILLOU, Liliane TANGUY, Thierry TOULEMONT, Gérard YVE

Absents par procuration :

Adélaïde AMELOT à Isabelle LE HENAFF
Jacqueline QUEAU à Gérard YVE
Vincent GAONAC'H à Jacques BEAUFILS

Nbre de conseillers en exercice : 27

Nbre de présents : 20

Nbre de procurations : 3

Nbre de votants : 23

Nbre d'absents : 7

Absents excusés :

Stéphanie COLIN
Christelle DANIELOU-GOURLAOUEN
Valérie FEYDEL
Michèle LE GALL

Le procès verbal du Conseil Municipal du 6 avril 2016 n'appelant aucune remarque particulière est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal a désigné Madame Liliane TANGUY comme secrétaire de séance.

2016-69 DEL / MOTION SUR LE PROJET ACTUELLEMENT EN NEGOCIATION DE « PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE POUR LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT »

Depuis 2013, l'Union Européenne et les Etats-Unis d'Amérique travaillent à la création d'une vaste zone de libre-échange transatlantique, au moyen d'un accord commercial nommé TAFTA (Trans-Atlantic Free Trade Agreement), TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership), ou "grand marché transatlantique".

L'objectif de cet accord est "d'accroître le commerce et les investissements entre l'Union Européenne et les États-Unis, en tirant parti du potentiel inexploité d'un véritable marché transatlantique, générant ainsi de nouvelles possibilités économiques en matière d'emploi et de croissance, grâce à un accès accru au marché et à une meilleure compatibilité réglementaire et ouvrant la voie à des normes mondiales." Sont ainsi concernés les obstacles tarifaires comme les "obstacles non tarifaires" aux relations commerciales, soit l'ensemble des droits de douane et normes sociales, sanitaires et environnementales actuellement en vigueur. Les différends entre les investisseurs et les Etats doivent également faire l'objet d'un nouveau mécanisme de règlement, par le recours à des tribunaux arbitraux internationaux, où siègeraient Etats et entreprises.

La portée potentielle de cet accord est donc considérable. L'abaissement des droits de douane exposerait directement le secteur agricole français à la concurrence frontale de certains produits américains. L'harmonisation des réglementations sociales, sanitaires et environnementales présenterait un risque majeur de dégradation du niveau de protection dont bénéficient les citoyens français. L'institution d'un tribunal arbitral serait un acte évident de limitation de la puissance publique et démocratique, comme de nombreux exemples étrangers l'ont prouvé. Enfin, l'opacité des négociations, à peine éclaircie par la publication des directives européennes, entretient l'inquiétude et la protestation légitime de nombreux mouvements nationaux et européens.



La commune de Combrit – Sainte Marine, est directement concernée comme les autres collectivités publiques par les conséquences d'un tel traité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- se déclarer en vigilance sur le TAFTA et le CETA
- réaffirmer son refus de tout affaiblissement du cadre réglementaire national ou européen, en matière sociale, sanitaire, environnementale et économique
- demander au Gouvernement de la République d'être vigilant sur ce dossier et de dénoncer, si nécessaire, l'accord qu'il a donné pour cette négociation en Conseil des Ministres de l'UE le 14 Juin 2013.

Acte rendu exécutoire :
Compte tenu de la transmission en
Préfecture de Quimper
Le 1^{er} juin 2016
Et de sa publication
Le 1^{er} juin 2016

Pour copie conforme
Le 1^{er} juin 2016

Jacques BEAUFILS
Maire de Combrit-Sainte Marine

